Erratum

au Cahier des Charges APPEL A PROJETS - Accompagnement de jeunes en situation NEET « Not in Education, Employment or Training » 2024-2027 concernant la section F. « Recevabilité et octroi de la subvention », 3. « Dépôt des dossiers de candidature » :

« Les deux versions du dossier de candidature, en ce compris les annexes, doivent être soumis impérativement via la plateforme MAP et ce, au plus tard **le lundi 4 septembre 2023 à 23h59.** Après cette date il n'est plus possible d'introduire une candidature. »